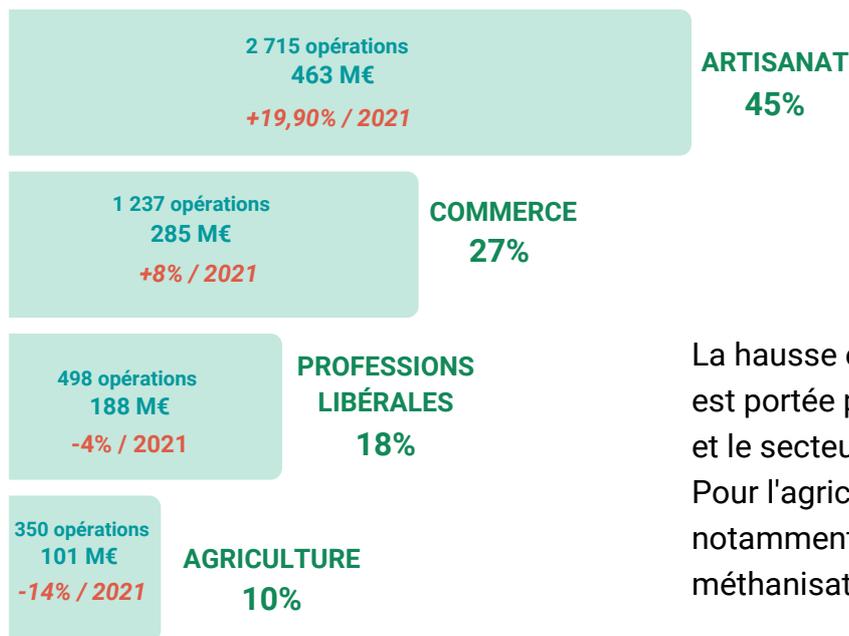


Le volume des crédits garantis augmente de 10% et dépasse le milliard d'€. Le nombre de crédits mis en place étant stable à 4 800, le montant moyen du crédit garanti par la SIAGI passe la barre des 200K€.

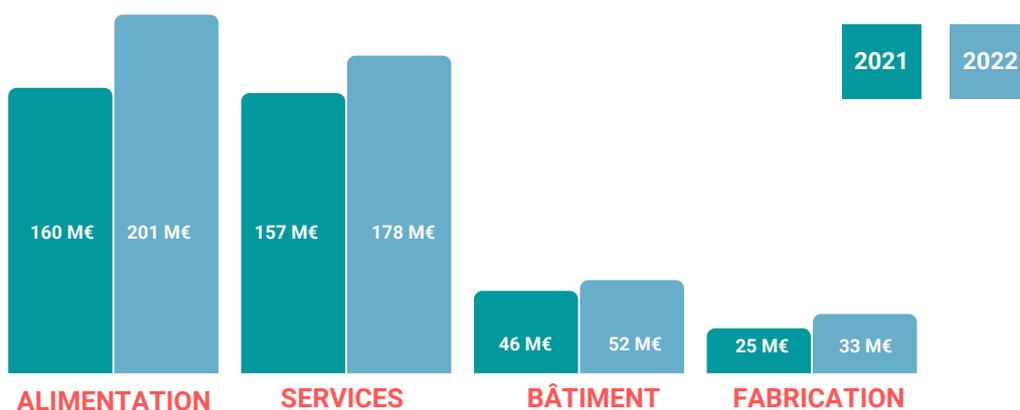
PAR MARCHÉ

Évolutions et parts de marchés calculées sur les volumes de crédits mis en place.



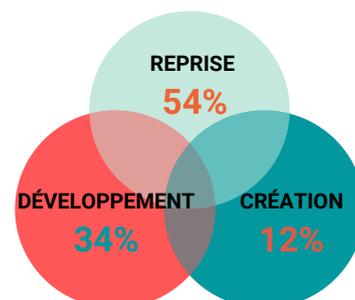
La hausse enregistrée sur le marché de l'Artisanat est portée par le secteur de l'alimentation (+40M€) et le secteur des services (+21M€). Pour l'agriculture, la demande est en retrait, notamment celle concernant les projets de méthanisation.

PAR SECTEUR DE L'ARTISANAT



PAR OBJET DE CRÉDIT

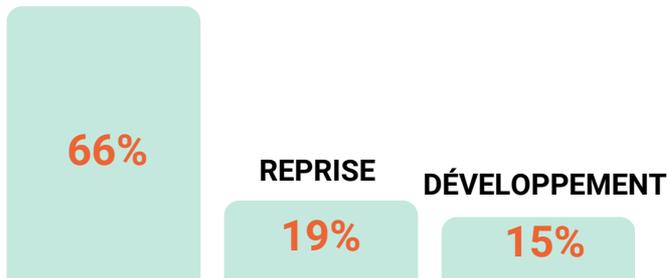
Les garanties octroyées aux projets de développement ont progressé notamment au sein des professions libérales dont le montant moyen des crédits garantis a augmenté de plus de 40M€ (336K€ / 377K€). La reprise d'entreprise reste stable tandis que la création enregistre une légère baisse.



2022 : 24 % des opérations désormais digitalisées au travers de deux process

LA GARANTIE 5/50

CRÉATION



Avec près de 22 millions en 2022, le volume des crédits garantis de 5K€ à 50K€ a augmenté de 49%, et le nombre de contrats de plus de 40%, à 753. L'artisanat demeure le principal bénéficiaire ; néanmoins, les professions libérales progressent sensiblement pour financer notamment des travaux d'aménagement de locaux de professionnels de santé.

DÉLÉGATION

La SIAGI peut déléguer sa décision de garantie pour les dossiers de développement jusqu'à 200 000 €. En 2022, le process de délégation a été digitalisé via le portail Garantie Pro ce qui a permis une progression de 56% du nombre d'opérations portant le volume de crédits garantis à plus de 40M€ (264 à 412).

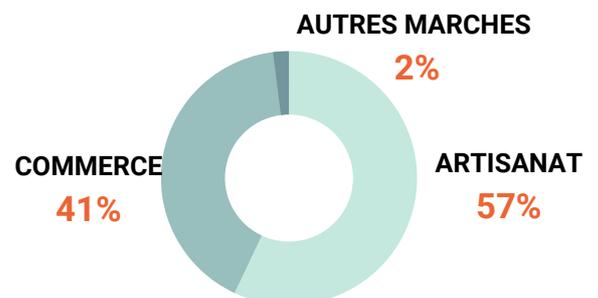
FRANCHISE : un dynamisme bien présent

Le secteur de la franchise contribue à soutenir le développement de la SIAGI : avec 192 M€ de crédits (126 M€ en 2021), il représente désormais 18% de l'activité.

Plus de 700 projets (632 en 2021) ont ainsi été accompagnés avec 268 franchiseurs (contre 229).

3 secteurs représentent 44% de l'activité en franchise :

- La restauration (rapide & traditionnelle)
- L'optique
- La boulangerie



PROGRAMME EUROPEEN DU FEI/ EGF

Le programme EGF du Fonds Européen d'Investissement a été créé pour soutenir les entreprises fragilisées par la pandémie COVID 19.

Entre septembre 2021 et décembre 2022, 506 opérations pour 172 M€ de crédits ont ainsi été garanties au bénéfice d'entreprises artisanales et du commerce de proximité, quelques exploitations agricoles et Professions Libérales ont également été soutenues..

ARTISANAT

63%

108 M€

COMMERCE

33%

56 M€

La SIAGI propose les garanties européennes du FEI depuis 2001.